



NOTE DE CADRAGE PSF 2021

PROJET SPORTIF FEDERAL

AGENCE NATIONALE DU SPORT/FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE

En 2019, la FFSG a intégré le dispositif expérimental relatif aux projets sportifs fédéraux permettant de décliner au plan territorial le plan de développement fédéral.

La FFSG lance sa troisième campagne PSF avec la même volonté d'accompagner les différentes structures affiliées dans leur développement. Sa ligne directrice doit être le soutien et l'accompagnement des clubs pour une reprise rapide et adaptée de leurs activités, dans un contexte sanitaire compliqué.

Le PSF 2021 s'attache à garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires.

ORIENTATIONS 2021 DE LA FFSG

Les objectifs opérationnels (Développement de la pratique – Ethique et Citoyenneté – Sport santé – Accession – Plan France Relance) de l'Agence nationale du sport et le contrat de développement sont en cohérence avec le projet sportif de la FFSG. En effet, les axes proposés par la FFSG pour le PSF 2021 répondent à une stratégie sportive permettant d'organiser le développement autour de la promotion des disciplines des Sports de Glace, de leurs structurations et de l'accès à la filière compétition.

Les actions de promotion, de découverte, d'initiation pour l'ensemble des disciplines mais aussi celles concernant la formation et la structuration sont privilégiées.

Pour autant, la fédération souhaite également continuer à valoriser des actions pérennes qui permettront aux différentes structures fédérales d'acquérir de réelles compétences (Sport de Glace santé – Handi Sports de Glace – pratiques innovantes Sports de Glace, accès au haut-niveau).

La fédération poursuit les actions de sensibilisation relatives à la lutte contre les dérives (discriminations, homophobie, radicalisation,...) et aux violences dans le sport (harcèlement, violences physiques et sexuelles). Il est nécessaire que les clubs soient mieux formés pour faire face à ces faits qui mettent en danger la sécurité physique ou morale des pratiquant(e)s.

La FFSG aura une attention particulière pour les actions :

- organisées par les clubs (objectif de 50% de part aux clubs à l'horizon 2024) ;
- se déroulant dans des territoires carencés ;
- pour les disciplines de patinage artistique synchronisé, de ballet sur glace, de curling et des sports extrêmes ;
- pour la pratique Para –Sport (handiguide des Sports à partir du lien suivant : www.handiguide.sports.gouv.fr)

Dans une moindre mesure, les actions concernant « l'Accession au sport de haut niveau » (PPF et ETR) et celles relatives à l'accès à la filière compétitive sont également possibles. Elles

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62

doivent permettre de favoriser le passage vers une pratique plus intensive tournée vers le haut niveau.

Ces deux axes ne doivent pas pour autant dépasser 20% du montant de l'enveloppe de base.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a entraîné l'arrêt total ou partiel des activités et événements sportifs mettant en grande difficulté certaines associations sportives. A cet effet, la mise en place d'actions spécifiques liées à la relance des activités sportives sont possibles.

ENVELOPPE TERRITORIALE GLOBALE ATTRIBUEE PAR L'AGENCE NATIONALE DU SPORT AU TITRE DU PSF 2021

La FFSG est dotée d'une enveloppe territoriale globale de 245 200 € (hors SAINT-PIERRE et MIQUELON) au titre de l'année 2021 répartie de la façon suivante :

- Enveloppe de base 2021 (*hors emploi, apprentissage, plan « aisance aquatique »*) : 201 450 €
- Enveloppe complémentaire notamment liée au plan de relance de l'Etat : 43 750 € dont 21 650 € du plan France Relance

Début de la campagne PSF : le 26 avril 2021
Fin de la campagne PSF : le 6 juin 2021 minuit

A QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

- **1** : Cela s'adresse aux organes déconcentrés et aux clubs affiliés à la FFSG (être à jour de ses droits d'affiliation). Les associations sportives (clubs omnisports) qui disposent de plusieurs affiliations ne peuvent pas déposer une même action auprès de plusieurs fédérations sportives.
- **2** : Tous les adhérents des clubs doivent être licenciés.

QUELLES SONT LES ACTIONS A PROPOSER ?

- **1** : La stratégie de développement nationale et le PSF sont en cohérence et complémentaires, illustrant le projet fédéral.
Les actions proposées découlent alors du projet sportif fédéral qui doit permettre la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires.
- **2** : Pour répondre aux attentes des pratiquants et favoriser une pratique attractive et répondant aux besoins des pratiquants, voici les 5 axes de la stratégie de développement de la FFSG :
 - o Structuration des disciplines Sports de Glace,
 - o Attractivité/Diversification des sports de Glace,
 - o Structuration fédérale vers le haut niveau,En 2021, s'ajoute un axe supplémentaire :
 - o Plan France Relance.

La formation des cadres et l'accompagnement des clubs sont deux leviers de ce développement.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62

Une attention particulière sera portée à la reprise des activités des sports de glace, notamment via le plan France relance.

- 3 : La déclinaison de ces 5 axes sous forme d'actions de développement fédéral est présentée sous la forme d'un tableau (*en annexe : la déclinaison des axes de développement fédéral*)
- 4 : L'achat de petits matériels est possible dans le cadre d'un projet de développement et dans la limite de 500 € HT unitaire.
- 5 : L'ETR, dans le cadre d'un parcours d'accès à la filière haut-niveau pourra présenter des actions de stages, de regroupements, des campagnes de détection, de participation à l'encadrement et d'optimisation de l'entraînement (matériels légers, prestations de services, prestations paramédicales). Ces actions devront s'inscrire dans le projet de l'ETR.
- 6 : Les structures faisant partie du programme d'accession des PPF (projets de performance fédérale) pourront également proposer les actions ci-dessus. L'ensemble de ces actions de l'axe « Accession au sport de haut niveau » ne sont pas prioritaires et représentent 5% maximum du montant de l'enveloppe de base.
- 7 : L'axe relatif à « L'accès à la filière compétitive » se poursuit et permet ainsi de donner du sens et de la cohérence au plan d'accès au haut niveau des clubs concernés.

Il est à noter que l'ensemble de toutes ces actions tournées vers le haut niveau ne pourra pas dépasser 20% du montant de l'enveloppe de base 2021 ; ceci afin de respecter l'objectif de développement de la pratique du sport pour tous.

QUELLES SONT LES TYPES D' ACTIONS POUR LES DIFFERENTES STRUCTURES ?

(cf tableau des actions éligibles PSF 2021)

- **1 : Pour les ligues :**
 - o ETR,
 - o Détection,
 - o Formations de bénévoles,
 - o Structuration des disciplines Sports de Glace,
 - o Attractivité/Diversification des sports de Glace,
 - o Accès à la filière compétitive,
 - o Plan France Relance.
- **2 : Pour les comités départementaux :**
 - o Formation de bénévoles,
 - o Structuration des disciplines Sports de Glace,
 - o Attractivité/Diversification des sports de Glace,
 - o Accès à la filière compétitive,
 - o Plan France Relance.
- **3 : Pour les clubs :**
 - o Structuration des disciplines Sports de Glace,

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62

- Attractivité/Diversification des sports de Glace,
- Accès à la filière compétitive,
- Plan France Relance.

COMBIEN D'ACTIONS PAR DOSSIER SONT PREVUES POUR LES LIGUES, LES COMITES DEPARTEMENTAUX ET LES CLUBS ?

Avec le « Plan France relance », les structures peuvent déposer dans leur dossier, une action supplémentaire « Plan France relance » :

- Pour les ligues : 3 actions (hors emploi et apprentissage) + 1 « Plan France relance »
- Pour les comités départementaux : 2 actions (hors emploi et apprentissage) + 1 « Plan France relance »
- Pour les clubs : 2 actions (hors emploi et apprentissage) + 1 « Plan France relance »

QUELLES SONT LES ACTIONS NON ELIGIBLES ?

Les actions ci-dessous ne peuvent pas être éligibles. En effet, il est demandé aux fédérations de satisfaire à des critères d'intérêt général permettant de garantir la pratique du sport pour tous et de privilégier les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales.

Toutefois, le contexte sanitaire nous autorise à étudier et à analyser au cas par cas les quelques actions qui pourraient être proposées.

- L'entraînement de haut niveau ;
- Les stages du club ;
- Les « portes ouvertes » ;
- Les galas ou fêtes du club ;
- L'accompagnement local des événements sportifs ;
- L'organisation de compétitions fédérales (tournois, compétitions, déplacements) ;
- La formation des bénévoles (juges, arbitres, encadrants...) sauf si son objet relève de l'un des axes du développement fédéral. *A titre d'exemple, une formation visant à améliorer l'accueil de personnes en situation de handicap est éligible.*

Pour la recevabilité de ces actions, Il est nécessaire de prendre contact avec le référent territorial.

QUELLES SONT LES REGLES DE FONCTIONNEMENT A RESPECTER ?

- Le seuil minimal pour une demande de subvention PSF est de 1 500 € ;
- Le seuil minimal pour une demande de subvention est de 1 000 € si le dossier comprend au moins une action retenue au titre du plan France relance ;
- Le seuil minimal pour une demande de subvention est de 1 000 € si le siège social de la structure se situe en Zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en contrat ruralité ou encore dans un bassin de vie avec au moins 50% en ZRR (lien pour les sites concernés : https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2021-liste_des_territoires_carences.pdf) ;
Liste des communes en ZRR disponible sur le site internet des DR(D)JSCS ou sur le compte Asso

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62

- La subvention demandée ne doit pas dépasser 80% du budget prévisionnel de l'action ;
- La participation financière de l'association est obligatoire.

QUELS SONT LES POINTS DE VIGILANCE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION ?

- Le projet doit être cohérent avec le plan de développement de la structure (projet sportif du club, du comité départemental ou de la ligue). Il doit être réalisable et la structure doit être en mesure de le justifier ;
- Le budget prévisionnel de l'action doit être équilibré ;
- Il n'est pas possible de reverser des subventions attribuées à une ligue, comité départemental ou à un club.

COMMENT DEPOSER SON PROJET ?

- Pour déposer le dossier de subvention, il faut :
 - o Aller sur le COMPTE ASSO : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
 - o Plusieurs guides sont à disposition en fonction des besoins de la structure : boîte à outils sur le site de la FFSG
 - o Sélectionner le n° de la fiche : **1731**
- Pour les premières demandes, il faut créer un compte à partir d'une adresse mail de la structure et renseigner les numéros SIRET et RNA.
- Une seule demande (un seul dossier) de subvention par structure peut être déposée. Par exemple, un dossier de subvention peut comporter de 1 à 3 actions.
- Il est important de bien mettre à jour la fiche administrative de l'association.
- Le pôle « Développement et Territoires » est chargé d'étudier l'éligibilité des dossiers.
- Les dossiers de subvention sont ensuite instruits par la commission fédérale PSF.
- L'Agence nationale du Sport valide les montants proposés par la fédération, effectue les versements des subventions et envoie les notifications d'accord ou de refus.
- La fédération éditera les éventuelles conventions annuelles de financement.
-

Les clubs, comités départementaux et ligues doivent se munir des documents suivants pour la demande de subvention :

- **Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations,**
- **Numéro de SIRET de l'association,**
- **Statuts,**
- **Liste des dirigeants,**
- **Rapport d'activité approuvés lors de la dernière assemblée générale,**
- **Comptes approuvés du dernier exercice clos,**
- **Budget prévisionnel annuel (pour l'année en cours),**
- **RIB de l'association lisible et récent (le nom du titulaire du compte doit être identique au nom de l'association),**
- **Projet associatif / Projet de développement ou leur mise à jour.**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62

PAR QUI SONT INSTRUITS LES DOSSIERS DE SUBVENTION ?

Pour favoriser un développement territorial plus adapté et plus optimal et une meilleure connaissance des actions faites sur la région, les ligues seront sollicitées pour donner un avis sur les dossiers des clubs et les comités départementaux. Ils seront transmis à la commission fédérale PSF.

Les clubs et les comités départementaux devront transmettre leurs actions à la ligue (fiche à transmettre aux ligues en annexe n°1), copie au référent territorial. Celle-ci émettra un avis sur la pertinence des actions au regard du projet sportif régional. L'objectif est de mieux organiser et coordonner les actions de développement sur la région et éviter les actions identiques.

Les ligues devront retourner la fiche à leurs référents territoriaux (fiche en annexe n°1).

La commission fédérale PSF est chargée d'évaluer les projets et d'adresser les propositions de financement à l'AnS.

Elle garantit l'indépendance des décisions et veille au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence.

Elle est composée de :

- Présidente ou un vice-président.e dûment mandaté,
- Secrétaire de la fédération ou son adjoint.e,
- Membre élu.e au pôle « Développement et Territoires » ou son représentant dûment mandaté,
- Présidente du Conseil fédéral ou son représentant dûment mandaté,
- Président.e du comité « Ethique et Déontologie » ou son représentant dûment mandaté,
- DTN ou son représentant dûment mandaté,
- DTN Adjoint au pôle « Développement et Territoires » ou son représentant dûment mandaté,
- 2 CTN en charge du développement fédéral
- CTF en charge du développement fédéral

Son objectif est de présenter la garantie d'une attribution équitable aux associations quel que soit leur ressort géographique, en fonction de critères définis et partagés.

RAPPEL DU CALENDRIER 2021

- **26 avril 2021** : Envoi de la note d'information PSF FFSG 2021 à l'ensemble des structures fédérales,
- **26 avril 2021** : Lancement de la campagne PSF FFSG 2021,
- **6 juin 2021 minuit** : Fin du dépôt des dossiers sur le Compte Asso,
- **7 juin 2021/ 26 juin 2021** : instruction des dossiers
- **30 juin 2021** : Transmission des conclusions de la commission fédérale à l'Agence nationale du Sport,
- **A partir de juillet 2021** : **Envoi des notifications et mise en paiement des subventions par l'Agence**, coordination des éventuelles conventions annuelles par la fédération.

A QUEL MOMENT DOIVENT ÊTRE RETOURNÉS LES COMPTES RENDUS DES ACTIONS FINANÇÉES EN 2021 ?

Les structures doivent déposer, dans les six mois suivant la réalisation des actions au plus tard, le 30 juin 2022, les comptes rendus des actions financées (via le module de dépôt des comptes rendus sur le compte Asso) signés par les président(e)s ou toutes personnes habilitées. Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

■ POUR LES ACTIONS 2020 :

NOUVEAUTE : Les associations concernées peuvent désormais déposer directement leurs bilans 2020 sur le compte Asso, de la même manière que la demande de subvention, au plus tard, le 30 septembre 2021.

ATTENTION : Les structures qui auraient envoyé leurs bilans financiers 2020 à leur référent territorial doivent malgré tout le déposer sur le compte Asso. Le référent ne sera pas en mesure de le faire car il n'y est pas autorisé.

Au-delà de cette date (30 septembre 2021), les structures qui n'auraient pas déposé leurs bilans (hors reports et re-orientations), devraient reverser la subvention reçue à l'Agence nationale du sport.

Si toutefois les actions n'ont pas pu être finies voire commencées au regard du contexte sanitaire, les structures peuvent déposer de nouvelles demandes à condition d'en informer la fédération (référénts territoriaux) afin que celle-ci puisse donner son aval.

● 3 SCENARIOS SONT POSSIBLES :

SCENARIO N°1 : L'association a réalisé l'action en 2020

- L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2021 :
 - l'association doit déposer le compte rendu financier lors de cette demande
- L'association ne souhaite pas déposer de nouvelle demande en 2021 :
 - L'association doit déposer le compte rendu financier avant le 30 septembre 2021

SCENARIO N°2 : L'association va terminer son action au cours du 1^{er} semestre 2021 comme prévu initialement

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62

- L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2021 :
 - l'association doit déposer un bilan intermédiaire lors de cette demande
 - l'association doit déposer le compte rendu financier avant le 30 septembre 2021 sur le compte Asso
- L'association ne souhaite déposer pas une nouvelle demande en 2021 :
 - l'association doit déposer le compte rendu financier avant le 30 septembre 2021 sur le compte Asso

SCENARIO N°3 : L'association n'a pas pu terminer ou réaliser l'action dû à la crise sanitaire

- L'association souhaite déposer une nouvelle demande en 2021 :
 - L'association doit déposer sur le compte Asso l'attestation sur l'honneur au moment de la demande 2021.
 - Sur proposition de la fédération, avant le 30 juin 2021, l'AnS reconnaît le cas de force majeure.
 - Les subventions pourront être redéployées sur l'exercice 2021 sur la même action ou sur une autre action sur validation.
 - Une notification sera envoyée à l'association par la fédération.
 - L'association justifiera via le compte rendu financier, le bon usage des crédits en 2022 (avant le premier trimestre).
- L'association ne souhaite pas déposer une nouvelle demande en 2021 :
 - L'association doit déposer sur le compte Asso l'attestation sur l'honneur avant le 1^{er} juin 2021.
 - Sur proposition de la fédération, avant le 30 juin 2021, l'AnS reconnaît le cas de force majeure.
 - Les subventions pourront être redéployées sur l'exercice 2021 sur la même action ou sur une autre action sur validation.
 - Une notification sera envoyée à l'association par la fédération.
 - L'association justifiera via le compte rendu financier, le bon usage des crédits en 2022.

Tous les documents relatifs à la campagne PSF 2021 sont sur le site internet, à l'onglet « Pratiquer » puis « Sport de Glace pour tous » puis « PSF 2021 ».

Vous y trouverez :

- la note de cadrage 2021 avec le tableau des différentes actions possibles et l'attestation sur l'honneur,
- le diaporama des webinaires,
- le guide : comment créer son compte ?
- le guide : déposer des comptes rendus financiers ?
- le guide : compléter la partie administrative du compte Asso.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62

EMPLOI ET APPRENTISSAGE

Pour le « **Soutien à l'emploi et à l'apprentissage** », ce sont Délégations régionales académiques à la Jeunesse, à l'engagement et au Sport (DRAJES) et les Directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) qui coordonnent et animent le dispositif. Les demandes doivent être présentées selon les dates de campagne fixées par les DRAJES.

Les nouveaux emplois, essentiellement d'éducateurs sportifs permettent le développement des pratiques sportives sur les territoires, dans les clubs et dans les instances territoriales des fédérations sportives.

Ils seront contractualisés sur trois ans maximum, et le plafond de l'aide s'élève à 12.000 € par an et par emploi.

C'est un dispositif d'aide à l'emploi très efficace, près de 79 % des emplois sont pérennisés (dont 96 % en CDI) et qui permet de répondre à une forte demande déjà bien identifiée.

Les structures déconcentrées (comité départemental ou ligue) et associations affiliées à une fédération sportive agréée (disposant d'un numéro SIRET et RNA), peuvent bénéficier de ce dispositif.

Dans le cadre du plan France relance, un accompagnement à la création d'un emploi est également possible via le dispositif « 1 jeune, 1 solution » (pour les moins de 26 ans).

En ce qui concerne l'apprentissage, la subvention sera plafonnée à 6.000 euros par contrat et l'aide se limitera aux seules associations sportives qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention.

Pour mener au mieux la campagne Projet Sportif Fédéral (Ex CNDS) 2021, les référents territoriaux sont à la disposition des structures fédérales.

N'hésitez pas à solliciter le pôle « Développement et Territoires ».

LIGUES	NOM DU REFERENT TERRITORIAL
AURA	Anaïs BERTHET, aberthet@ffsg.org - 06 30 92 61 97
BFC	Nathalie ROBERT, nrobert@ffsg.org - 06 43 68 93 20
BRETAGNE	Ludovic DEVILLE, ldeville@ffsg.org - 06 62 79 33 35
CENTRE	Nathalie ROBERT, nrobert@ffsg.org - 06 43 68 93 20
GRAND EST	Barbara PITON, barbara.piton@orange.fr - 06 66 78 45 13
HAUTS DE FRANCE	Ludovic DEVILLE, ldeville@ffsg.org - 06 62 79 33 35
ILE DE FRANCE	Ludovic DEVILLE, ldeville@ffsg.org - 06 62 79 33 35
NORMANDIE	Ludovic DEVILLE, ldeville@ffsg.org - 06 62 79 33 35
NOUVELLE AQUITAINE	Clémence HALBOUT, chalbout@ffsg.org - 06 21 78 07 15
OCCITANIE	Nathalie ROBERT, nrobert@ffsg.org - 06 43 68 93 20
PACA	Nathalie ROBERT, nrobert@ffsg.org - 06 43 68 93 20
PAYS DE LA LOIRE	Ludovic DEVILLE, ldeville@ffsg.org - 06 62 79 33 35

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



PSF 2021

ACTIONS CLUBS – COMITES DEPARTEMENTAUX

NOM du club :

Nom du comité départemental :

Fiche à remplir par le ou la président(e) de la structure et retourner au président(e) de ligue, copie au référent territorial

ACTIONS PSF 2021			
Actions proposés par le club/CD	Objectif de l'ACTION 1 (description succincte du projet)	Objectif de l'ACTION 2 (description succincte du projet)	Objectif de l'ACTION « PLAN FRANCE RELANCE » (description succincte du projet)

NOM du ou de la président(e) du club - du comité départemental :



AVIS LIGUES

AVIS DE LA LIGUE sur la pertinence des actions proposées par les clubs/comités départementaux, s'intégrant dans le projet régional de développement

Point de vigilance : éviter les actions identiques

LIGUE :

Fiche à remplir par le ou la président(e) de la ligue et retourner au référent territorial concerné

	ACTIONS PSF 2021		
	AVIS ACTION 1	AVIS ACTION 2	AVIS ACTION « PLAN FRANCE RELANCE »
Actions proposés par le club/CD	Favorable <input type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Remarques :

Signature du Président de la ligue

Le :/...../.....

A retourner au référent territorial de la ligue

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



ANNEXE 2 : PROJETS SPORTIFS FEDERAUX 2021 LIGUES/CD

STRUCTURATION DES SPORTS DE GLACE	PROMOTION/ATTRACTIVITE/DIVERSIFICATION	PLAN FRANCE RELANCE	ACCES A LA FILIERE COMPETITIVE
<p>ANIMATION DE L'ETR (développement – Formation) Création d'une équipe de ligue constituée de jeunes à fort potentiel (Listes régionales)</p>	<p>ACTION D'ANIMATION/DECOUVERTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des disciplines des SG : PAS - Ballet – SE - Curling – Luge – Skeleton en priorité - pour des publics cibles (Handicaps, QPV, ZRR,...) - pour les différents publics (très jeunes/adultes) - pour des actions Roller/patinage de vitesse/IC - sur patinoire mobile ou autres lieux de pratique 	<p>ACTIONS LIEES A LA REPRISE D'ACTIVITES DES SG</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'accompagnement d'aide à la reprise « après COVID-19 » 	<p>ACTIONS DE DETECTION : PAS – Ballet – Curling – Sports extrêmes</p>
<p>FORMATION DES BENEVOLES Santé – handi – fonctionnement club</p>	<p>ACTIONS INNOVANTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Santé/Bien-être SG - Santé/Bien-être pour les entreprises - Développement durable - solidaire - mixité sociale - mixité valides/non valides – de genre - pratique Para sport 	<p>ACTIONS LIEES AUX PROTOCOLES SANITAIRES</p>	<p>REGROUPEMENTS DISCIPLINAIRES (toutes disciplines) pour des actions de perfectionnement – de préparation à la compétition</p>
<p>« PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES DERIVES ET LES VIOLENCES DANS LE SPORT » : Actions de sensibilisation « SPORT ET CITOYENNETE » : Actions de sensibilisation</p>	<p>ACTIONS CONJOINTES AUTOUR D'UN PROJET avec collectivité – Education Nationale – autres clubs (roller) - entreprise</p>		<p>FORMATIONS SPECIFIQUES (toutes disciplines) : les outils de la performance (hygiène de vie, risque de blessure, nutrition,...)</p>
<p>ACHAT DE PETITS MATERIELS, à disposition dans le cadre d'un plan de développement disciplinaire (Ballet – PAS –SE - Curling – Luge - Skeleton)</p>	<p>REGROUPEMENTS INTER-DISCIPLINAIRES pour favoriser les échanges et les savoir-faire</p>		<p>ACHAT DE PETITS MATERIELS, (à disposition des clubs) dans le cadre d'un plan de performance disciplinaire à préciser (PAS - BG – SE – Curling – Luge - Skeleton)</p>
<p>ACTIONS DE FORMATION AUTOUR DES GRANDES FAMILLES DES SG</p>			<p>STAGES (toutes disciplines) de ligue perfectionnement/initiation</p>

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



PROJETS SPORTIFS FEDERAUX 2021 CLUBS



STRUCTURATION DES SPORTS DE GLACE	PROMOTION/ATTRACTIVITE/DIVERSIFICATION	PLAN FRANCE RELANCE	ACCES A LA FILIERE COMPETITIVE
<p>MISE EN PLACE DE NOUVELLES SECTIONS - Création de nouveau créneaux horaires (accompagnement de projet)</p>	<p>ACTIONS D'ANIMATION/DECOUVERTE : - des disciplines des SG : PAS - Ballet – Curling – SE – Luge – Skeleton (en priorité) en cohérence avec le projet de développement disciplinaire - pour des publics cibles (Handicaps, QPV, ZRR,...) - pour les différents publics (très jeunes enfants, adultes) - pour des actions Roller/patinage de vitesse/IC - sur patinoire mobile ou autres lieux de pratique</p>	<p>ACTIONS LIEES A LA REPRISE D'ACTIVITES DES SG</p>	<p>ACTIONS D'INITIATION pour les disciplines PAS – Ballet – SE- Curling</p>
<p>REGROUPEMENT/REFLEXION DISCIPLINAIRE au sein du club (orientation – objectifs)</p>	<p>ACTIONS SPECIFIQUES « REPRISE DE LA PRATIQUE DES SG » : outils de communication</p>	<p>ACTIONS LIEES AUX PROTOCOLES SANITAIRES</p>	<p>ACTIONS DE PERFECTIONNEMENT (toutes disciplines) pour les clubs labellisés « Formation des jeunes » et « Compétition », en cohérence avec leur projet sportif,</p>
	<p>ACTIONS INNOVANTES : - Santé SG - Développement durable - mixité sociale - mixité valides/non valides – de genre – intergénérationnelles</p>		
<p>ACHAT DE PETITS MATERIELS PEDAGOGIQUES pour promouvoir des disciplines (PAS – SE – Ballet – Curling – Luge - Skeleton)</p>	<p>ACTION DE DECOUVERTE DE « FORM/GLISS » : Au sein de sa section – créneaux dédiés</p>		<p>ACTIONS SE/PV/ROLLER</p>
<p>SE STRUCTURER POUR REpondre AUX BESOINS DES PRATIQUANTS</p> <p>ACTIONS D'ANIMATION « SG SANTE » pour intégrer le réseau fédéral SG Santé</p>	<p>REGROUPEMENT MULTI DISCIPLINAIRES (partages d'expérience)</p>		
<p>ACTIONS D'ANIMATION « HANDI SG » pour intégrer le réseau Handi SG</p>	<p>CTIONS CONJOINTES AUTOUR D'UN PROJET avec collectivité – EN – autres clubs (roller) Actions « Rouler/Glisser en lien avec les établissements scolaires</p>		

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62